

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 : L'AIDE AUX VICTIMES

Le Service d'Aide aux Victimes du SCJE existe depuis 2002. Sa permanence principale est établie depuis 2015 au 89, rue des Blancs Mouchons, au sein de locaux spacieux, offrant à chaque justiciable des garanties de confidentialité et d'accessibilité.

En 2017, le Service d'Aide aux Victimes et d'Accès aux Droits du SCJE a poursuivi ses actions :

- Sa permanence principale demeure ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h. Une permanence téléphonique est assurée chaque week-end et jours fériés.

- Le bureau d'aide aux victimes du TGI de Douai : Un juriste est présent lors de chaque audience correctionnelle pour la prise en charge des victimes non assistées d'un avocat.

Au préalable et avant chaque audience, les dossiers sont consultés et un contact est établi avec chaque victime, afin de lui proposer l'accompagnement du service dans ses démarches, une prise en charge psychologique ou de faire un point sur les démarches à entreprendre pour l'audience.

Le service poursuit également son action auprès des victimes de la Cour d'Assises :

- Du centre hospitalier de Douai : Un juriste rencontre chaque victime orientée vers un médecin légiste lors des consultations de ces derniers, 3 demi-journées par semaine.

LES NOUVEAUTÉS 2017 :

- Adhésion du service à la Fédération France Victimes, signe du partage de valeurs communes et de l'investissement du service auprès des victimes.
- Ouverture d'une permanence au sein du Commissariat de police de Somain : chaque 1er jeudi du mois, sur rendez-vous préalable.
- Amélioration de la prise en considération de l'aspect qualitatif de nos missions par la remise de questionnaires de satisfactions aux usagers.
- Généralisation de l'intervention du Service d'Aide aux Victimes et d'Accès aux Droits lors de comparution immédiate et mise en place dans ce cas, de l'évaluation personnalisée des victimes (dispositif EVVI).

Permanence au sein du Bureau d'Aide aux Victimes du TGI :

**2016 : 327 victimes suivies
2017 : 302 victimes suivies**

Permanence principale du SCJE :

**2016 : 202 personnes prises en charge
2017 : 293 personnes prises en charge**

Permanence au sein du CHR de Douai :

**2016 : 105 personnes rencontrées
2017 : 104 personnes rencontrées**